

BPJEPS

ÉDUCATEUR SPORTIF Multi-Activités Physiques et/ou sportives Pour Tous *

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

FORMATION DE NIVEAU 4



2026-2027
21 septembre 2026
au 23 août 2027

AVIGNON



PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le titulaire du BPJEPS MAPS peut encadrer toutes les Activités Physiques et Sportives à des fins de découverte et de loisirs hors activités en environnement spécifique (Article R-212-7 du code du sport). Il peut notamment :

- ✓ animer différents publics à travers la découverte et l'initiation d'activités physiques ou sportives diversifiées dans trois domaines (les Activités et Jeux Sportifs, les Activités d'Entretien Corporel, les Activités Physiques en Espace Naturel);
- ✓ entretenir des capacités physiques générales dans un objectif de santé;
- ✓ participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet pédagogique;
- ✓ contribuer au fonctionnement et au développement de la structure;
- ✓ organiser, accompagner et encadrer des sorties de découverte;
- ✓ sensibiliser à l'environnement et au développement durable.

Le titulaire du BPJEPS MAPS peut encadrer les activités en autonomie de manière indépendante ou au sein de structures proposant des Activités Physiques pour Tous. Il peut exercer dans des structures associatives ou commerciales, au sein de collectivités territoriales, dans des structures de loisirs touristiques, villages vacances, centres de loisirs, comités d'entreprise.



* Sous réserve d'habilitation par la DRAJES PACA



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de vous préparer au BP JEPS Multi-Activités Physiques et/ou Sportives pour Tous (diplôme de niveau. 4, Ministère Jeunesse et Sports).

A l'issue de la formation et de sa période en alternance le stagiaire doit être en capacité de :

- BC1 : Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- BC3 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.



ORGANISATION DE LA FORMATION

Les contenus de formation recourent 3 axes :

Une formation théorique, nécessaire à l'acquisition des connaissances de base pour occuper un emploi de niveau 4 ;

Une formation technique : pratique de différentes activités, utilisation de différents supports d'animation dans les trois champs du BPJEPS MAPS (Activités et Jeux Sportifs, Activités d'Entretien Corporel, Activités Physiques en Espace Naturel) ;

Une formation pratique, sur le terrain, en alternance.

Volume horaire :

**700 heures en centre de formation
700 heures en entreprise**



CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour accéder à la formation, vous devez :

Avoir 18 ans dans l'année de formation
Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Si ce n'est pas le cas, nous pouvons vous orienter sur des formations)
Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement

Avoir un bon niveau de pratique sportive

Avoir le sens des relations humaines et l'envie de transmettre

Avoir un NIV 3 à minima (pour tout niveau inférieur nous étudierons votre candidature en fonction de votre parcours)

Satisfaire dans un deuxième temps aux Tests d'Exigences Préalables comprenant :

Un parcours d'habileté motrice chronométré: Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers (sauts d'obstacles, course, dribble, lancer etc.) en un minimum de temps.

Un test d'endurance : test du Luc Léger



SÉLECTION

Les candidats ayant validé les tests techniques poursuivent sur les épreuves de sélection suivantes :

Un entretien de motivation sur la base d'un dossier « projet professionnel » remis par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer les capacités d'expression orale et de communication du candidat et de vérifier l'adéquation entre le projet de formation et le projet professionnel.

Une mise en situation d'animation : cette épreuve permet d'évaluer les capacités d'animation du candidat lors d'une mise en situation d'animation d'un atelier sportif pendant une durée de 20 minutes.

Une épreuve écrite complète les tests d'entrée afin d'évaluer le niveau d'expression écrite du candidat.

La liste des candidats admissibles à la formation sera établie par le jury, au terme des épreuves de sélection.



La formation est ouverte à l'apprentissage.

Un certain nombre de dispositifs existent également et vous permettent de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique de la formation. Ceci est fonction de votre statut et de votre éligibilité potentielle à l'un de ces dispositifs (salarié en contrat CDI, salarié en CDD ou ex salarié en CDD, travailleur intérimaire, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi de longue durée, jeune de moins de 25 ans inscrit auprès d'une mission locale etc.).

Pour tout devis et conseils, nous vous invitons à nous contacter.



CALENDRIER

Date limite de dépôt de dossier pour l'entrée en formation

21 août 2026

**Date de sélection
2 Sessions de TEP**

28 août 2026

1^{er} juillet 2026

27 août 2026

Démarrage de la formation

21 septembre 2026

Fin de la formation

23 août 2027

Réunions d'information collective

2 avril 2026

7 mai 2026

4 juin 2026

25 juin 2026

16 juillet 2026



Renseignements et inscriptions :

FORMATIC

Agroparc – 60 chemin de Fontanille

84140 AVIGNON

Tél. 04 65 00 02 32

contact@formatic-avignon.fr